

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

**L'an deux mil DIX SEPT**

**Le 9 Février à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 2 février 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAU René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert.

Nombre de membres en exercice : 37                      Nombre de présents : 29                      Nombre de votants : 35

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme LONGERE Christiane, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, M BONNEFOND Michel, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à M LACROIX Jérémie, Mme ROCHE Monique à M LAMARQUE Michel, M BONNEFOND Michel à Mme DUGELET Isabelle, Mme DANIERE Emmanuelle à M CLEVENOT Robert.

Election d'un secrétaire de séance : M Bruno BERTHELIER (Charlieu).

**N°2017/010**

### **OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017**

Monsieur le Président informe le conseil du caractère obligatoire et annuel d'un débat d'orientation budgétaire. Le débat d'orientation budgétaire s'inscrit dans la logique du droit à l'information et au renforcement de la démocratie territoriale prévus par la loi du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République. Le débat d'orientation budgétaire permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations qui préfigurent les priorités du budget primitif et d'être informée de la situation financière de la collectivité. Il permet aussi à l'assemblée délibérante de s'exprimer sur la stratégie financière.

Différents éléments objectifs et financiers ont été transmis à chaque conseiller communautaire.

M. FRACHISSE présente les éléments du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2017.  
Le Conseil Communautaire doit se prononcer sous forme d'avis sur les éléments suivants :

- **Les taux de fiscalité 2017 (CFE, TH et TFNB) :**

Il convient de déterminer l'évolution de ces taux pour établir le budget. L'assemblée vote à l'unanimité le principe de maintien des taux suivants : taux de la Cotisation Foncières des Entreprises à 22,79 %, taux de la Taxe d'Habitation à 9,53 % et taux de la Taxe Foncière Non Bâti à 1,89 %, suivant l'avis de la commission des finances.

- **Les programmes d'investissement :**

Les principaux programmes d'investissement sont présentés à l'assemblée (la liste complète avait été envoyée à chacun avec la convocation). Le Conseil Communautaire rend un avis favorable aux programmes présentés et suit les recommandations de la commission finances.

- **Enveloppe pour les manifestations d'intérêt communautaire :**

L'enveloppe de 24 000 € est maintenue pour l'année 2017 avec la mise en place d'une enveloppe supplémentaire de 6 000 € pour les manifestations exceptionnelles ne rentrant pas dans les critères du règlement d'attribution.

- **Participation à l'Office de Tourisme :**

La somme de 195 000 € a été retenue comme subvention à verser à l'office de tourisme. La collectivité n'aura plus en charge le photocopieur et la conception du document de la programmation culturelle.

- **Volet « ressources humaines » :**

M Pascal DUBUIS fait une présentation de l'évolution de la masse salariale qui a diminué en 2016. 2 évolutions de grades sont soumises au vote du Conseil. Accord à l'unanimité (sous réserve de l'avis favorable des instances paritaires).

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Prend acte du débat d'orientation budgétaire 2017 qui servira de base à l'élaboration des différents budgets primitifs.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....**28.FEV. 2017**  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M. René VALORGE

The image shows a circular official stamp of the Charlieu-le-Mont Communauté. The stamp contains the text 'Charlieu-le-Mont' at the top and 'Communauté' at the bottom, with a central emblem. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170228-N2017-010-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/02/2017

Publication : 28/02/2017

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX SEPT**

**Le 9 Février à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 2 février 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 35

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme LONGERE Christiane, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, M BONNEFOND Michel, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à M LACROIX Jérémie, Mme ROCHE Monique à M LAMARQUE Michel, M BONNEFOND Michel à Mme DUGELET Isabelle, Mme DANIERE Emmanuelle à M CLEVENOT Robert.

Election d'un secrétaire de séance : M Bruno BERTHELIER (Charlieu).

**N°2017/011**

### **OBJET : AUTORISATION A SIGNER LE MARCHE DE TRAVAUX A LA MEDIATHEQUE**

Lors du Conseil Communautaire du 16 juin 2016, le conseil communautaire a validé l'avant-projet définitif pour les travaux d'aménagement d'une salle d'animation au sein de la médiathèque intercommunale pour un montant de 149 190,60 € HT, soit 107 697,59 € HT de travaux, 20 578,01 € HT d'ingénierie et 20 915 € HT de mobilier ; Il faut rappeler par ailleurs que sur ce dossier un financement du Département est acté et que des demandes sont en cours d'instruction auprès de la Direction Régionales des Affaires Culturelles (sur les travaux et l'ingénierie à hauteur de 45 % et sur le volet mobilier à hauteur de 40 % du projet).

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise M. le Président à signer le marché dans la limite de l'enveloppe définie par l'avant-projet définitif soit 128 612,59 € HT (travaux et mobilier confondus).

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du..... 28.FEV. 2017

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170228-N2017-011-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/02/2017

Publication : 28/02/2017

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX SEPT**

**Le 9 Février à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 2 février 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Héléne, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLESEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 35

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme LONGERE Christiane, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, M BONNEFOND Michel, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à M LACROIX Jérémie, Mme ROCHE Monique à M LAMARQUE Michel, M BONNEFOND Michel à Mme DUGELET Isabelle, Mme DANIERE Emmanuelle à M CLEVENOT Robert.

Election d'un secrétaire de séance : M Bruno BERTHELIER (Charlieu).

**N°2017/012**

### **OBJET : AVENANT AU MARCHE D'ENTRETIEN DES ZONES D'ACTIVITES**

M le Vice-Président en charge de l'économie, explique que considérant des ajustements dans les besoins en entretien des zones un avenant est proposé comme suit :

Marché : Entretien des zones d'activités intercommunales du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2019.

Titulaire : SAS BALLANDRAS

Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 90 000 €
- Montant TTC : 108 000 €

A compter de la 2<sup>ème</sup> année d'exécution du marché, des modifications sont apportées.

Une nouvelle parcelle est ajoutée pour l'entretien, avenant : + 200 € HT par an, soit plus 400 € HT pour les 2 ans restant du marché (ZA du Pilon suite à l'acquisition d'une parcelle qui permettra de réaliser un accès).

Et une parcelle sur la zone d'activité du Pilon à Cuinzier doit être enlevée, du fait de la vente du terrain.

Travaux en moins : Tonte : - 180 € HT, taille des arbres : - 1 960 € HT, taille des haies : - 85,80 € HT.

Soit moins 2 225,80 € HT par an ; soit moins 4 451,60 € HT pour les 2 ans restant du marché.

Cet avenant prend effet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017.

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : - 4 051,60 €
- Montant TTC : - 4 861,92 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 4,50 %

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise M. le Président à signer l'avenant n°2 au marché d'entretien des zones.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du..... 28.FEV. 2017

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René XALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170228-N2017-012-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/02/2017

Publication : 28/02/2017

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

### **L'an deux mil DIX SEPT Le 9 Février à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 2 février 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert.

Nombre de membres en exercice : 37                      Nombre de présents : 29                      Nombre de votants : 35

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme LONGERE Christiane, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, M BONNEFOND Michel, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à M LACROIX Jérémie, Mme ROCHE Monique à M LAMARQUE Michel, M BONNEFOND Michel à Mme DUGELET Isabelle, Mme DANIERE Emmanuelle à M CLEVENOT Robert.

Election d'un secrétaire de séance : M Bruno BERTHELIER (Charlieu).

**N°2017/013**

### **OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR DYNAMIQUE TERRITORIALE EN FAVEUR DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT**

M le Vice-Président en charge de l'économie, informe que deux précédentes conventions de partenariat, la première signée en 2010 et la deuxième signée en 2013, liaient les partenaires suivants : la Chambre de Commerce et d'Industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Loire, l'Office de Tourisme du Pays de Charlieu-Belmont, Charlieu-Belmont Communauté, la Ville de Charlieu, la Ville de Pouilly-sous-Charlieu, l'association « Ma Boutique », l'association « Pouilly Bouge », l'« Union des acteurs économiques du Canton de Belmont-de-la-Loire ».

Les objectifs de coopération et de travail partenarial ont abouti à des actions concrètes de promotion, de développement et de dynamisation économique du territoire.

Forts de ces avancées, les partenaires ont souhaité maintenir et pérenniser la dynamique existante tout en participant à la création de nouvelles actions, de façon coordonnée et complémentaire.

Les objectifs de coopération et de travail partenarial dans la durée sont les suivants :

- Encourager l'action coordonnée des partenaires en faveur de l'attractivité commerciale-artisanale et touristique de Charlieu-Belmont Communauté.

- Encourager et soutenir la structuration des acteurs et le regroupement des commerçants et artisans. Les partenaires souhaitent conforter et pérenniser les associations commerciales et artisanales du territoire. Ils encouragent également la création d'autres structures associatives de commerçants et artisans en d'autres points du territoire, ou le regroupement de tous les acteurs motivés par des actions communes dans une même association intercommunale.

- Maintenir l'autonomie : les associations de commerçants et artisans présentes sur le territoire de Charlieu-Belmont Communauté doivent maintenir un fonctionnement qui assure leur autofinancement et leur organisation.

Cela passe par : un nombre suffisant d'adhérents pour réduire les frais fixes ; la mise en œuvre d'outils et de services qui génèrent des recettes suffisantes pour couvrir les dépenses ; le développement de produits et de partenariats privés

- Accompagner la réflexion sur les aménagements urbains. Au-delà de leur rôle d'animation et de promotion du commerce local, la ou les associations représentant les intérêts des commerçants-artisans, seront associées aux réflexions des communes et des chambres consulaires sur toutes les opérations urbaines susceptibles d'avoir un impact et/ou d'engager l'avenir de leurs adhérents.

Pour atteindre ces objectifs, un principe de convention triennale a été institué pour la période de janvier 2017 à décembre 2019. Cette convention n'implique pas de dépenses pour la collectivité.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise Monsieur le Président à signer la Convention de partenariat commerce artisanat dans le cadre du Comité Local d'Animation et de Promotion pour une période de 3 ans, de janvier 2017 à décembre 2019.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.... **28 FEV. 2017**  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170228-N2017-013-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/02/2017

Publication : 28/02/2017

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX SEPT**

**Le 9 Février à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 2 février 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 35

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme LONGERE Christiane, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, M BONNEFOND Michel, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à M LACROIX Jérémie, Mme ROCHE Monique à M LAMARQUE Michel, M BONNEFOND Michel à Mme DUJELET Isabelle, Mme DANIERE Emmanuelle à M CLEVENOT Robert.

Election d'un secrétaire de séance : M Bruno BERTHELIER (Charlieu).

**N°2017/014**

### **OBJET : AIDE A L'ELABORATION DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL**

M. le Vice-Président en charge de l'aménagement rappelle le calendrier d'élaboration du PCAET :

- un diagnostic à finaliser en ce début d'année
- la définition d'une stratégie territoriale d'ici l'automne 2017
- la rédaction du programme d'actions jusqu'en septembre 2018
- la finalisation pour fin d'année 2018.

Pour mémoire le diagnostic comprend :

- Une estimation des Emissions de Gaz à Effet de Serre et polluants atmosphériques + Analyse des possibilités de réduction
- Estimation de la séquestration nette de dioxyde de carbone + Possibilité de développement
- Analyse des consommations finales d'énergie + Potentiel de réduction
- Présentation des réseaux de transport et de distribution (électricité, gaz et chaleur) + Analyse de développement
- Etat de la production d'énergies renouvelables (thermiques et électricités) + Potentiel de développement
- Analyse de la vulnérabilité du territoire

Emissions  
directes  
Approche  
sectorielle  
Sources de  
données

L'association Alec 42, mandatée par le SIEL, accompagne la collectivité dans l'élaboration de ce diagnostic mais n'assume pas une prise en charge complète : le groupe de travail est mobilisé ainsi qu'un agent de la collectivité. Pour tenir les délais il semble désormais indispensable de pouvoir s'appuyer au besoin sur un renfort technique en la personne de Mme DIAZ agent en poste à la mairie de Belmont sur une période portant du 1<sup>er</sup> février 2017 au 30 septembre 2017 avec un maximum de 4h par semaine.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition temporaire d'un agent communal de Belmont de la Loire (remboursement des charges à la commune).

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du... 06 MARS 2017

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M. René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170306-N2017-014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2017

Publication : 06/03/2017

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX SEPT**

**Le 9 Février à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 2 février 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Héléne, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLESEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert.

Nombre de membres en exercice : 37                      Nombre de présents : 29                      Nombre de votants : 35

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme LONGERE Christiane, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, M BONNEFOND Michel, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à M LACROIX Jérémie, Mme ROCHE Monique à M LAMARQUE Michel, M BONNEFOND Michel à Mme DUJELET Isabelle, Mme DANIERE Emmanuelle à M CLEVENOT Robert.

Election d'un secrétaire de séance : M Bruno BERTHELIER (Charlieu).

**N°2017/015**

### **OBJET : MISE EN PLACE DU DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS**

Monsieur le Vice-président en charge des ressources humaines expose à l'assemblée :

- Que le décret 2001-1016 du 5 novembre 2001 impose aux collectivités territoriales la rédaction d'un document en matière d'hygiène et de sécurité nommé document unique d'évaluation des risques professionnels. Il permet de lister et hiérarchiser les risques pouvant nuire à la sécurité de tout salarié et de préconiser des actions visant à les réduire voire les supprimer,
- Que le centre de gestion de la Loire propose un accompagnement individualisé à l'élaboration du document unique,
- Que le Fonds National de Prévention de la CNRACL peut subventionner des actions visant à réduire les risques professionnels.

Afin de renforcer son engagement en matière de santé et de sécurité au travail par une démarche d'amélioration continue, Monsieur le Vice-président propose d'élaborer ce document unique avec l'accompagnement du Centre de gestion de la Loire et de solliciter le Fonds National de Prévention pour une demande de subvention afin de mener à bien ce projet.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- S'engage dans la mise en place d'une démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels,
- Demande l'accompagnement proposé par le Centre de gestion de la Loire,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de cette démarche,
- Dépose une demande de subvention auprès de la Caisse des dépôts et consignations, gestionnaire du Fonds National de Prévention via le CDG 42,

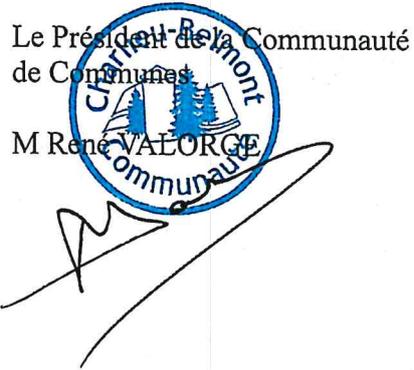
- Prévoit les crédits correspondants au budget de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du... 06 MARS 2017

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes  
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170306-N2017-015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2017

Publication : 06/03/2017

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX SEPT**

**Le 9 Février à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 2 février 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLESEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 35

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme LONGERE Christiane, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, M BONNEFOND Michel, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à M LACROIX Jérémie, Mme ROCHE Monique à M LAMARQUE Michel, M BONNEFOND Michel à Mme DUGELET Isabelle, Mme DANIERE Emmanuelle à M CLEVENOT Robert.

Election d'un secrétaire de séance : M Bruno BERTHELIER (Charlieu).

**N°2017/016**

### **OBJET : OPTION D'ACHAT PARCELLE ZA POUILLY S/S CHARLIEU – B'ALU**

Monsieur le Vice-président en charge du développement économique informe le Conseil Communautaire que la société B'Alu située à Iguerande a manifesté son souhait de poser une option d'achat sur une partie de la parcelle D2234b pour une surface approximative de 6 200 m<sup>2</sup> dans la zone d'activités des Beluzes à Pouilly sous Charlieu. L'entreprise de menuiserie aluminium porte un projet de développement intéressant (actuellement 12 personnes)

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve le principe d'une option d'achat d'une année sur cette partie de la parcelle D2234b à la société B'Alu.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du ..... 28 FEV. 2017  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170228-N2017-016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/02/2017

Publication : 28/02/2017

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX SEPT**

**Le 9 Février à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 2 février 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAÏL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert.

Nombre de membres en exercice : 37                      Nombre de présents : 29                      Nombre de votants : 35

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme LONGERE Christiane, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, M BONNEFOND Michel, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à M LACROIX Jérémie, Mme ROCHE Monique à M LAMARQUE Michel, M BONNEFOND Michel à Mme DUGELET Isabelle, Mme DANIERE Emmanuelle à M CLEVENOT Robert.

Election d'un secrétaire de séance : M Bruno BERTHELIER (Charlieu).

**N°2017/017**

### **OBJET : VENTE D'UNE PARCELLE ZA POUILLY S/S CHARLIEU – PREFATECH SOUTRENON**

Monsieur le Vice-président en charge du développement économique informe le Conseil Communautaire que l'entreprise Préfatech Soutrenon qui se situe dans la zone d'activités des Beluzes à Pouilly souhaite acquérir environ 2 700 m<sup>2</sup> sur une partie de la parcelle D2235 à la collectivité ; Considérant les caractéristiques du terrain (il est très accidenté et donc difficilement vendable) la vente pourrait être conclue sur la base d'un montant forfaitaire de 20 000 € HT.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve la vente à l'entreprise Préfatech Soutrenon pour 20 000 € HT de 2 700 m<sup>2</sup> (superficie à confirmer par bornage) d'une partie de la parcelle D2235.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du... **28 FEV 2017**  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170228-N2017-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/02/2017

Publication : 28/02/2017

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX SEPT**

**Le 9 Février à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 2 février 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 35

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme LONGERE Christiane, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, M BONNEFOND Michel, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à M LACROIX Jérémie, Mme ROCHE Monique à M LAMARQUE Michel, M BONNEFOND Michel à Mme DUGELET Isabelle, Mme DANIERE Emmanuelle à M CLEVENOT Robert.

Election d'un secrétaire de séance : M Bruno BERTHELIER (Charlieu).

**N°2017/018**

### **OBJET : PARTICIPATION 2017 OFFICE DE TOURISME**

M. le Vice-Président en charge du tourisme rappelle que par une convention signée le 27 novembre 2014, Charlieu-Belmont Communauté a confié les missions de service public d'accueil et d'informations des touristes, de promotion touristique et de coordination des partenaires touristiques de son territoire à l'Office de Tourisme du Pays de Charlieu-Belmont administré en EPIC depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Concernant l'article 4 relatif au financement, la Collectivité s'engage à soutenir financièrement l'Office de tourisme dans l'accomplissement de ses différentes missions. Une subvention de fonctionnement forfaitaire est allouée par la collectivité à l'office de tourisme chaque année. Le présent avenant vise à fixer son montant pour l'année 2017. Considérant les moyens nécessaires à l'office de tourisme pour 2017, le montant de 195 000 € est proposé.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise le Président à signer l'avenant à la convention avec l'Office de Tourisme et fixe la participation 2017 à 195 000 €.
- Dit que la dépense est prévue en fonctionnement sur le budget principal.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....**06 MARS 2017**  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170306-N2017-018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2017

Publication : 06/03/2017

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX SEPT**

**Le 9 Février à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 2 février 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 35

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme LONGERE Christiane, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, M BONNEFOND Michel, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à M LACROIX Jérémie, Mme ROCHE Monique à M LAMARQUE Michel, M BONNEFOND Michel à Mme DUGELET Isabelle, Mme DANIERE Emmanuelle à M CLEVENOT Robert.

Election d'un secrétaire de séance : M Bruno BERTHELIER (Charlieu).

### N°2017/019

### OBJET : OUVERTURES DE POSTES POUR AVANCEMENT DE GRADE

Monsieur le Vice-Président en charge des ressources humaines soumet à l'avis du Conseil Communautaire les avancements de grades au 1<sup>er</sup> juillet 2017 de 2 agents (rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe à rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe et adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe). Ces changements se feront sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise l'ouverture de ces 2 postes au 1<sup>er</sup> juillet 2017 après avis du CTP.
- Autorise la modification du tableau des effectifs.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du... 07 MARS 2017

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170307-N2017-019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/03/2017

Publication : 07/03/2017